CONDITIONS GÉNÉRALES

M_v_Q SoundTracks et PÉPITES MUSIC ©
assurent la Responsabilité Artistique et sont les Organisateurs de l'Événement,
représentés par Kris Bénard et Florent Habib.
premieresloges@live.com

- Chaque Participant bénéficie de 15 minutes de prestation au maximum.

- Un Jury composé de Professionnels concernés par le monde Artistique déterminera l'ordre chronologique de 1 à 3, des meilleures prestations. Leur verdict est sans appel. Il ne peut pas y avoir de Prix ex aequos.

- Si le 1er Prix est accordé à une prestation de Danse, M_v_Q SoundTracks fournira les moyens techniques à sa discrétion pour réaliser un mini-clip n'excédant pas 3 minutes, sans aucun frais pour la/le/les bénéficiaires, dans des conditions Artistiques et de faisabilités raisonnables à déterminer avec la/le/les Gagnants ou leur représentant légal.

- Les Prix seront remis aux Participants le jour-même, au plus tard en moins de 72h, de vive voix ou par mails pour les absents.

- Concernant le Premier Prix accordant 5 heures d'enregistrement maximum au Studio Rainbow situé à Jouy-en-Josas, la/le/les gagnants ou leur représentant légal organiseront personnellement la date à convenir entre les deux parties exclusivement.

- En cas de dépassement du temps d'enregistrement, la/le/les Gagnants ou leur représentant légal doivent s'informer auprès du Studio des coûts supplémentaires éventuels facturés par celui-ci.

- L'enregistrement réalisé deviendra de facto la propriété de la/du/des Gagnants ou leur représentant légal, à part égale en cas de formation de plusieurs membres.
  Dans ce dernier cas, les représentants légaux sont libres de leurs accords privés.

- La/le/les Gagnants ou leur représentant légal devront spécifier que l'enregistrement doit être effectué en :

  .wave / 48htz / 24 bits

  lesquelles préconisations sont les caractéristiques techniques usuelles optimales en 2025.

  Cet enregistrement sera remis sous forme d'un dossier, incluant les pistes audios SÉPARÉES et SYNCHRONISÉES, sur une clé usb (ou un disque dur) fournie par la/le/les Gagnants ou leur représentant légal, supportant les Go nécessaires indiqués par le Studio.

- M_v_Q SoundTracks à l'initiative de cet évènement propose de mixer gratuitement les morceaux enregistrés, ces derniers ne devant pas excéder 5 minutes et au nombre de 2 maximum.

- M_v_Q SoundTracks assurera la Direction Artistique de l'enregistrement afin de contribuer aux bonnes fins du concept de l'évènement.
  Cette prestation est effectuée à titre gracieux dans le cadre d'un enregistrement non-commercial.

- Le Service Culturel de la Ville de Jouy s'engage, autant que faire se peut, à proposer aux Gagnants de se produire lors d'événements permettant leur présence. Ce type de prestation promotionnelle ne saurait être rémunérée.

- M_v_Q SoundTracks s'engage pour sa part, à assurer le suivi Artistique des Gagnants par des conseils à sa discrétion, et selon ses disponibilités.

- La Sécurité Publique est assurée par la Ville de Jouy.